

AFFAIRE N° 23. - Renouvellement du contrat passé avec M. HAVIERNICK pour l'exploitation du bar de la piscine

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le contrat passé avec M. HAVIERNICK pour l'exploitation du bar de la piscine est arrivé à expiration le 30 Septembre dernier.

Je vous demande de le renouveler pour une période de TROIS ANS pour compter du 30 Septembre 1966.

Mesdames et Messieurs, je crois devoir appeler votre attention sur le fait que cette question a été soumise à la Commission du Budget qui, dans sa séance du 28 Octobre dernier, a émis un avis favorable quant au renouvellement du contrat de M. HAVIERNICK, mais à la condition expresse que le prix de location soit porté de 15.000 à 20.000 Frs CFA par mois, compte tenu des frais occasionnés par les aménagements qui viennent d'être apportés au bar de la piscine.

Je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.

*Envoyé à la Prefecture  
Le 6.1.67 n° 19.*

*Contrat approuvé le  
14 Février 1967  
M. Henis le 14 Février 1967  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchard*